

**TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU
PLAN LUMIERE**

AVENANT n° 2 au marché n° 06/333

Passé avec le Groupement PIGNATTA/SATELEC/GRANIOU le 13 mars 2007

**en vue des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Plan Lumière de la Ville de
Cannes**

Entre :

La Ville de Cannes représentée par son Député-Maire, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, dûment habilité en vertu d'une délibération n° ... du Conseil Municipal en date du 2 juin 2008,

d'une part,

Et:

Le Groupement d'Entreprises PIGNATTA/SATELEC/GRANIOU représentée par le mandataire, l'Entreprise PIGNATTA,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1.- Objet de l'avenant

Le 13 mars 2007, la Ville de Cannes a conclu un marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage public fonctionnel et la création de décoratif dans le cadre du Plan lumière de la Ville de Cannes.

Compte tenu, d'une part, de besoins de prestations supplémentaires non prévues au B.P.U. du marché existant mais qui sont nécessaires pour la bonne réalisation de certain travaux et, d'autre part, de la commercialisation, depuis la date de réalisation du marché, de nombreux matériels tenant compte principalement de l'avancée technologique en faveur des économies d'énergie et de nouvelles sources lumineuses comme les « leds », il est nécessaire de créer de nouveaux prix permettant de proposer les produits les plus adaptés aux projets du Plan Lumière de la Ville de Cannes.

ARTICLE 2.- Modifications de l'avenant

Pour permettre de répondre à l'obligation spécifique de service décrit ci-dessus, le bordereau de prix du marché correspondant est modifié par l'ajout de 19 prix supplémentaires joints au présent avenant.

ARTICLE 3.- Economie de l'avenant

L'ajout de prix unitaires supplémentaires au bordereau des prix du marché ne crée pas d'augmentation du maximum du marché.

La durée d'exécution de l'avenant correspond à celle du marché. Celui-ci est en effet conclu pour une durée initiale d'un an et peut être reconduit deux fois par période d'un an (douze mois) sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

ARTICLE 4.- Autres clauses non modifiées

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter de sa notification.

Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le mandataire du groupement
L'Entreprise PIGNATTA,

Pour la Ville de Cannes
Le Député-Maire,

Bernard BROCHAND

VILLE DE CANNES
Direction Pôle Environnement
Infrastructures - Transports

**TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DANS LE CADRE DU PLAN LUMIERE**

AVENANT n° 2 au marché n° 06/333

Passé avec le Groupement PIG N ATTA/SATE LEC/G RANI OU le 13 mars 2007

en vue des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Plan Lumière de la Ville de Cannes

BORDEREAU DE PRIX SUPPLEMENTAIRES

Dressé par le Responsable du
Service Equipements Electriques

P. TEISSEIRE

Présenté par
Le Directeur du Pôle Environnement
Infrastructures, Transports

Ph. MARIE

Vu, Cannes le
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

G. ROUBAUDI

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES ET PRIX EN TOUTES LETTRES EN EUROS	U	PRIX EXPRIMES EN CHIFFRES EN EUROS H.T.
PS 1	FOURNITURE MÂT SIMPLE « PALME » COMATELEC HAUTEUR 9M	U	5 700 €
PS 2	FOURNITURE MÂT DOUBLE « PALME » COMATELEC HAUTEUR 9M	U	8 000 €
PS 3	FOURNITURE ET POSE D'UN TARIFJAUNE	U	7 682 €
PS 4	FOURNITURE ET POSE D'UN BOOSTER 1 VOIE TYPE HALTO CONNECTIQUE COMPRISE	V	663 €
PS 5	FOURNITURE ET POSE D'UN BOOSTER 2 VOIES TYPE HALTO CONNECTIQUE COMPRISE	V	879 €
PS 6	FOURNITURE ET POSE D'UN BOOSTER 1 VOIE TYPE B H T CONNECTIQUE COMPRISE	U	375 €
PS 7	FOURNITURE ET POSE D'UN BOOSTER 1 VOIE TYPE PHILIPS CONNECTIQUE COMPRISE	V	547 €
PS 8	FOURNITURE ET POSE BARREAU DE 72 LEDS PHILIPS LARGEUR 1.80M	V	1 150 €
PS 9	FOURNITURE ET POSE DE GOULOTTE EN ALUMINIUM AVEC ACCESSOIRES DE CÂBLAGE	<i>ml</i>	107 €
PS 10	FOURNITURE ET POSE D'UN TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT DE 100 KVA	V	2 206 €
PS 11	FOURNITURE ET POSE D'ARMOIRE ÉLECTRIQUE POUR PILOTAGE À DISPOSITIFS À LEDS	V	17 250 €
PS 12	FOURNITURE ET POSE DE TRAVERSÉE D'ENTRÉE DE PLAGE : SAIGNÉE DANS REVÊTEMENT BÉTON ET PASSAGE DE TUBE EN ACIER, REBOUCHAGE.	II	2 170 €
PS 13	PERCEMENT DU MUR RACINAIRE	U	163 €
PS 14	RÉPARATION RÉSEAU D'ARROSAGE RECHERCHE, FOUILLE ET REMBLAIEMENT COMPRIS	V	253 €
PS 15	PLUS VALUE POUR DÉMOLITION D'ENROCHEMENT (HÉRISSON)	V	250 €
PS 16	PASSAGE SOUS BORDURE AVEC TERRASSEMENT ET RÉFECTION	U	75 €
PS 17	MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE SÉCURITÉ, HEURE DE JOUR	11	21 €
PS 18	MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE SÉCURITÉ, HEURE DE NUIT	U	23 €
PS 19	MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE SÉCURITÉ, HEURE DIMANCHE ET FÉRIÉ	U	24 €